

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

Organisme de formation contrôlé :	<u>Date de la session</u> : SANS OBJET
N° d'agrément :	<u>Date de l'examen</u> : SANS OBJET
Adresse siège social	<u>Nombre de candidats inscrits</u> : SANS OBJET
Adresse de réalisation de la formation :	OBJET
Référent désigné :	Typologie du contrôle
Téléphone :	Choisissez un élément.
Mail :	

Référentiel : Cahier de charges Agrément CPNEFP – **CCC ASTP**

Le contrôleur mandaté par la CPNEFP peut être amené à questionner un ou l'intégralité des stagiaires sur la base de la totalité des éléments contenus dans cette grille de contrôle.

Ce rapport comporte :

- Page de garde
- Calendrier du contrôle
- Grille d'évaluation

Date : 10/01/2023

Arrivée sur le site :

Départ du site :

Contrôleur mandaté par CPNEFP :

Signature du contrôleur :

Je soussigné

Certifie avoir reçu ce jour un contrôleur de l'ADEF dans le cadre d'un contrôle prévu par l'ADEF.

La grille d'évaluation m'a été remise.

Signature :



Rapport d'audit CPNEFP prévention sécurité Agrément CCC ASTP

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

Conforme	Point d'amélioration	Non-conforme	Non applicable	Non vérifié
----------	----------------------	--------------	----------------	-------------

PHASES	ACTEURS	DOCUMENTS
<p><u>Réunion préparatoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'objectif du contrôle - Présentation de la grille de contrôle 		<p><i>CDC CPNEFP applicable au 01/01/2023</i></p> <p><i>ARRÊTÉ DU 01/07/2016 MODIFIÉ relatif à la certification des organismes de formation</i></p>
<p><u>Phase active</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnement - Examen des items - Evaluation des écarts 		
<p><u>Réunion de fin de contrôle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse verbale des écarts - Tampon et signature de la page de garde 		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

DOSSIER D'AGRÉMENT			
Référent CCC ASTP <i>(Article 1er du CDC)</i>	Correspond à la personne déclarée sur le site de l'ADEF		
	Connaissance du cahier des charges en lien avec l'agrément		
Certification de compétences <i>(accréditation COFRAC)</i> <i>(Article 1er du CDC)</i>	Le certificat est disponible (liste sur le site du CNAPS)		
	En cours de validité + attestation annuelle	Certificateur : Date de validité :	
Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS <i>(Article 1er du CDC)</i>	En cours de validité	N° : Date de validité :	
	L'agrément est accordé par site de réalisation, autorisé par le CNAPS. De ce fait chaque site de formation devra faire l'objet d'une demande d'agrément spécifique. En cas de retrait de l'autorisation d'exercer, l'agrément Titre à Finalité Professionnelle (TFP) sera de fait automatiquement retiré.		
L'organisme doit transmettre la certification QUALIOPi en cours de validité <i>(Article 1er du CDC)</i>	En cours de validité + attestation annuelle	Certificateur : Date de validité :	
	La communication faite est sans ambiguïté, les numéros d'autorisation d'exercer et d'agrément ADEF apparaissent sur l'ensemble des documents		
Habilitation SST <i>(Article 1er du CDC)</i>	Encours de validité (agrément INRS ou convention)	Habilitation ou convention avec : Date de validité :	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

Conforme	Point d'amélioration	Non-conforme	Non applicable	Non vérifié
----------	----------------------	--------------	----------------	-------------

DOSSIERS CANDIDATS			
Dossiers des candidats (stagiaires) <i>(Article 3 du CDC)</i>	Déclaration à la CPNEFP via le site ADEF, d'ouverture des sessions incluant la date d'examen : les sessions devront être déclarées auprès du secrétariat de la CPNEFP au plus tard 48 heures avant le démarrage de la formation	Non applicable lors d'une visite initiale	
	Les candidats sont déclarés au plus tard le premier jour d'entrée en formation		
	Copie du justificatif de la pièce d'identité, recto verso, ou Titre de séjour en cours de validité		
	Carte professionnelle au titre de l'activité « agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques » en cours de validité.		
	Avoir effectué la mise à jour de ses connaissances du cadre légal (programme de révision en ligne avec test QCU de validation et attestation de réussite à fournir).		
	Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valide, PSE1 ou 2 recyclé, PSC1 de moins de 2 ans ou recyclé.		
	Certificat médical de moins de six mois d'aptitude à la pratique sportive (est pris en compte le fait que des exercices physiques seront réalisées durant la formation – UV4&5).		
	Contrat ou convention de formation de formation sont établis		
	Convocation à la formation et à l'examen		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

LOCAUX ET MATERIEL			
Plateau pédagogique (Article 2 et 4 du CDC)	Salle(s) de cours adaptée(s) aux exigences de la CPNEFP : minimum de 25m2 (art 4-2 du CDC)	Nombre de salles :	
		Conforme :	
	Matériel disponible : tables, chaises, moyens de projection du support de formation		
	3 ordinateurs minimum ou tablettes informatique équipés d'un logiciel de traitement de texte pour permettre la réalisation de comptes rendus circonstanciés, de rapports d'évènements ou de tout autre document rendu nécessaire pour la formation ;	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Un local dédié et indépendant, propre à la mise en place d'un poste central de sécurité (PCS) dont les principaux équipements de sécurité, définis aux points 4.1 et 4.2 seront installés de façon permanente et fixe.	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Un espace de travail sécurisé permettant la pratique de l'UV « Gestion des situations conflictuelles dégradées » (espace libéré ou aménageable avec tapis de sol épais ou convention de mise à disposition d'un espace équivalent).	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Un chemin de ronde d'au moins 100m, Une surface intérieure ou une surface extérieure suffisante pour permettre l'exercice de ronde de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, comprenant à minima deux des éléments suivants : o Des escaliers ; o Des couloirs ; o Des salles (à l'exclusion de la salle utilisée pour les cours théoriques) ; o Un parking.t la possibilité aux stagiaires de rencontrer plusieurs types de situations comprenant à minima 2 des éléments suivants : escalier, parking, salle (à l'exclusion de la salle de cours)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
Locaux (Articles 2 et 4 du CDC)	Les locaux sont adaptés à la réglementation du code du travail (environnement général, conditions climatiques et sonores) et permettent les mises en situation pratiques	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Etat général des locaux	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Présence d'une zone de détente pour les stagiaires	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Présence d'au moins deux sanitaires Homme/femme. <u>Conformément au code du travail</u>	Conforme , organisme agréé TFP APS	
Matériel examen (Article 1-7 du CDC)	L'organisme doit disposer d'un débit internet permettant d'assurer un réseau de 14 (12 candidats et 2 membres du jury) connexions au minimum simultanées et autant de supports connectés nécessaires au bon déroulement d'examen.	Conforme , organisme agréé TFP APS	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

MATERIEL			
SST disponible et conforme <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Mannequin nourrisson	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Mannequin enfant	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Mannequin adulte	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Fournitures (poumons...vérification des factures)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Outils de simulation pour les cas concrets	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Plan d'intervention et plan d'action SST	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Trousse de secours	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Défibrillateur pédagogique automatique ou semi-automatique externe	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Cahier et procédure de suivi d'entretien et de désinfection	Conforme , organisme agréé TFP APS	
Matériels incendie <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Aire de feu permettant l'emploi d'extincteurs sur bac à feu écologiques à gaz ou autres systèmes équivalents homologués (convention établie pour le lieu de formation/interdit sur la voie publique)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), pédagogiques : (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Divers détecteurs incendie et déclencheurs manuels (plusieurs couleurs)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Têtes d'extinction automatique à eau non fixées (2 minimum)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	1 extincteur en coupe	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	12 extincteurs à eau et 2 extincteurs CO2	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Plusieurs types de plans d'évacuation	Conforme , organisme agréé TFP APS	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

Conforme	Point d'amélioration	Non-conforme	Non applicable	Non vérifié
----------	----------------------	--------------	----------------	-------------

MATERIEL			
Équipements du PC sécurité pédagogique (Articles 2 et 4 du CDC)	Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 6 points de contrôles et les points d'évènements « incendie », « fuite d'eau » et « effraction ». En aggravation de l'Arrêté de l'arrêté du 01 juillet 2016 modifié, 8 points dont un point départ et un point retour de ronde, les deux derniers étant situés au PCS. Le reste des points de contrôles seront répartis sur le chemin de vérification ;	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Un logiciel de main courante électronique	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Un ordinateur permettant d'archiver les quatre dernières sessions : les comptes-rendus, les rapports d'anomalies, les rondes, les mains courantes. Précision importante : Cet ordinateur peut être l'un des trois précédemment cités. L'utilisation du logiciel de ronde et de la main courante électronique doit permettre l'identification de l'utilisateur (tous les stagiaires d'une session doivent apparaitre)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Dans le PCS, une centrale d'alarme intrusion ou, système analogue en état de fonctionnement relié à différents types de détecteurs (Arrêté du 1er juillet 2016 modifié). En précision de l'Arrêté, lorsque la centrale intrusion est un système analogue, l'organisme de formation doit avoir en matériel de démonstration au minimum, un détecteur d'ouverture de porte et de fenêtre ainsi qu'un détecteur de mouvement infrarouge ; Dans tous les cas le système doit permettre des mises en situation pédagogiques cohérentes : mise en service et hors service de l'alarme, réception et localisation de l'alarme (chef de poste), levée de doute (rondier). Les différents types de détecteurs doivent être répartis sur le site de formation (hors PCS de sécurité)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Un système de vidéosurveillance équipé d'un écran permettant d'analyser les images de 3 caméras minimum, installées hors PCS	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	SSI de catégorie A dédié, en état de fonctionnement (ou système analogue)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Modèles d'imprimés (permis feu, consignes diverses)	Conforme , organisme agréé TFP APS	
	Modèle de main courante et de rapports d'anomalies en version papier	Conforme , organisme agréé TFP APS	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

Équipements du PC sécurité pédagogique <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Un registre de consignes (Arrêté du 1er juillet 2016 modifié). Précision importante, le registre des consignes dûment complété doit être fonctionnel au regard de l'ensemble des sujets d'examen et adapté à la formation Titre à Finalité Professionnelle APS ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Une armoire à clés comportant différents types de moyens d'accès (Arrêté du 1er juillet 2016 modifié). En aggravation de l'Arrêté, l'armoire est solidement fixée avec index de référencement des clés : Passe général, passe partiel, etc...	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Un registre de badges, clés et de visiteurs. Et en aggravation de l'Arrêté du 1er juillet 2016 modifié, l'organisme de formation devra procéder les consignes correspondantes ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Un registre de consignes journalières, ne pouvant être tenu que sur un support papier,	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Le registre d'anomalies doit servir notamment à assurer la traçabilité des problèmes dits « techniques ».	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Trois appareils émetteurs-récepteurs dont l'un est équipé de la fonction DATI OU trois appareils émetteurs-récepteurs et un autre système analogue équipé de la fonction DATI.	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	En aggravation de l'Arrêté du 1er juillet 2016 modifié : le DATI doit être opérationnel et donc pouvoir permettre la transmission entre le PCS et le rondier ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Trois téléphones, et leur mode d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente. En précision de l'Arrêté du 1er juillet 2016 modifié, l'identification de deux des téléphones se fait de la manière suivante : « ligne pompier », « ligne service technique et ou externe ».	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Des PAIRES de gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité. Précision importante : Pas de gants type hygiène ou bricolage. Prendre des gants en lien avec le métier et l'activité ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	1 magnétomètre en état de fonctionnement (détecteur de métaux portatif)	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Engins pyrotechniques factices (au moins deux) permettant la réalisation de mises en situation pratique pour leur neutralisation : fumigène, feux de Bengale, bombes agricoles...)	Conforme, organisme agréé TFP APS	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

Matériel risques terroristes (Article 4 du CDC)	Une arme longue fictive de type AK47 ou AKSU, de type « reproduction » ou de type « Airsoft » ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Une arme blanche fictive en plastique de type couteau ou machette ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Des munitions fictives de calibre 7,62x39, 5,56 ou 223 mm, 9 mm ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	3 garrots à tourniquets, 3 garrots à cliquets (UV7).	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Matériels pour improviser un garrot (exemples : ceintures, vêtements, cravate, etc.) ;	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Matériels pour improviser l'entrave (exemples : vêtements, ruban adhésif, ...).	Conforme, organisme agréé TFP APS	

Matériel spécifique CCC ASTP (Article 4 du CDC)	UV4 : disposer d'équipements ou de conventions permettant d'opérer en milieu confiné : des boucliers de percussions, des gilets anti-perforation (ou simulation), des liens d'entrave souples pédagogiques, des paires de protèges tibias, des coquilles de protection génitale, des paires de gants de type MMA, des bâtons mousse, des protections corps complet (type Red-Man, ...) pour l'évaluation formative.	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	UV 5 : des engins explosifs improvisés (factices), des colis abandonnés, des rubalises ou autres.	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	UV6 : des modèles de comptes rendus vierges et/ou une trame de compte rendu type, des protocoles de prise en charge des victimes, ...	Conforme, organisme agréé TFP APS	
	Convention mise à disposition site pour réalisation UV 4, 5 et examen certification	Conforme, organisme agréé TFP APS	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

DOSSIERS FORMATEURS

Dossier formateur <i>(Article 5 du CDC)</i>	Présence d'un contrat de travail ou contrat de prestation		
	Lors de leur recrutement, les formateurs produisent une attestation sur l'honneur justifiant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion mentionnés à l'article L. 625-2-1 du CSI. « Cette attestation est conservée par le prestataire de formation et présentée en cas de contrôle ». « Les formateurs informent le prestataire de formation de tout changement de leur situation relatif à l'attestation mentionnée au premier alinéa. »		
Formateurs sur la session contrôlée <i>(Article 3 du CDC)</i>	Déclaré sur le site de l'ADEF	Non applicable lors d'une visite initiale	
	Intervient sur les modules déclarés		
Suivi de la formation <i>(Article 3 du CDC)</i>	Le contenu de la formation est conforme au programme de formation du CCC ASTP		
	Qualité des échanges : Formateur/Candidats Cohérence questions/réponses		

DOSSIER PÉDAGOGIQUE SESSION

Programme de formation <i>(Article 2 du CDC)</i>	Nombre d'heures, hors examen, conforme à l'arrêté en vigueur (35H + Examen)		
Supports de cours <i>(Article 3 du CDC)</i>	Ils sont utilisés pendant la formation avec une nomenclature « Qualité » (date d'édition/ révision/auteur) ;		
Planning détaillé de la formation <i>(Article 3 du CDC)</i>	Disponible et détaillé par module. Le planning correspond à celui déclaré sur la plateforme de l'ADEF lors de l'ouverture de la session.		
	Distribué à chaque stagiaire ou affiché en salle de formation		
	Le nom et signature du formateur sont identifiables par module		
Feuilles d'émargements <i>(Article 3 du CDC)</i>	La durée des modules correspond aux exigences de la réglementation		
	Le nom et prénom du formateur, sa signature par demi-journée (les horaires sont précisées), le module de formation suivi apparaissent sur le document		
	Le nom de l'organisme de formation apparaît clairement sur le document		
	Le nom et prénom de chaque stagiaire apparaissent sur le document		
	La signature de chaque stagiaire présent est clairement identifiable par demi-journée		
Suivi de la formation par les stagiaires <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Pas de dérogation d'absence sans justificatif		
	Le cas échéant justificatif de rattrapage		
	Les modalités et supports d'évaluation formatives des acquis de la formation (toutes les UV doivent être évaluées en théorie et/ou en pratique), avec une fiche de suivi et des évaluations continues théoriques et pratiques de la formation ; Des compte rendus informatisés et manuscrits devront être réalisés et conservés dans le dossier pédagogique de chaque stagiaire		
Fiche satisfaction <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Les stagiaires remplissent une fiche satisfaction : évaluation de la formation et du centre	Non applicable lors d'une visite initiale	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V1	Organisme de formation

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

DEROULEMENT EXAMEN.			
Déroutement EXAMEN <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	La session a été déclaré conformément aux exigences de la CPNEFP	Non applicable lors d'une visite initiale	
	Le nombre de stagiaires est de 4 minimums et de 12 maximums, par session et par examen (y compris les candidats qui se représentent à l'examen).		
Système QCU <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Système informatisé de réponse pour l'examen est disponible : 1 tablette ou ordinateur par stagiaire.		
	Etat de fonctionnement et connexion internet		
Jury et PV <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Le rôle des membres du jury est clairement expliqué aux intéressés		
	Le guide de déroulement de l'examen est remis aux membres du jury		
	Le jury vérifie TOUS les pré-requis des stagiaires et les documents en lien avec la formation et complète le document de synthèse.		
	Les membres du jury sont ceux annoncés pour l'examen et sont déclarés sur le site de l'ADEF		
	Les membres du jury sont présents (2+1 optionnel) et ne font pas partie de la même entreprise. Aucun risque de partialité ne peut être mis en évidence.		
	Le PV d'examen a été établi et validé par tous les membres du jury. La grille de synthèse est bien établie		
	Le jury met en place l'examen conformément au guide de déroulement de l'examen		
	Au moins un membre du jury est présent durant l'épreuve théorique		
Conditions des délibérations <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Les candidats présents correspondent à ceux préalablement déclarés		
	Le Président peut consulter le dossier de suivi pédagogique et inviter le directeur de la formation (ou le formateur) à apporter (sans voix délibérative) son éclairage aux délibérations du jury.		
Conditions de déroulement de l'examen <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Elles sont satisfaisantes : pas de communication entre les candidats durant les épreuves théoriques et pratiques		
	L'environnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour les situations pratiques permettent d'évaluer correctement les stagiaires conformément au guide de déroulement de l'examen		

Obligation de suivi des promotions pour France Compétences <i>(Article 9 du CDC)</i>	La communication exigée est complète (à l'entrée, à 6 mois et à 2 ans). La promotion s'entend pour une année civile de tous les certifiés d'un certificateur, attesté par tous les PV vérifiés, le contrôle avec les déclarations sur EDOD et auprès des autres financeurs. L'obligation de mise à jour des SIRET (établissement) des partenaires par le certificateur, sous peine de déréférencement immédiat sur EDOD L'obligation de transmission des informations des certifiés de tous les partenaires du certificateur dans les 3 mois à la CDC, Caisse des Dépôts et Consignation : l'accrochage	Non applicable lors d'une visite initiale	
---	---	---	--